

EBP Presta Paye

Externalisation complète

“ Près de 40% des bulletins de paie édités en France comportent des anomalies liées à un manque de connaissance des législations en vigueur. ”

Source : Ministère du Travail

La gestion de la paie est une tâche complexe qui implique une mobilisation importante des ressources humaines. L'évolution rapide des réglementations et des conventions collectives rendent par ailleurs son traitement risqué et sensible.

En choisissant d'externaliser cette fonction, vous vous prémunissez des risques économiques liés à une paie non conforme et vous vous recentrez sur la fonction ressources humaines de votre structure. Que vous soyez une entreprise de 10, 100 ou 500 salariés, et quelle que soit votre convention collective, EBP Presta Paye vous propose un service d'externalisation complète.

Ne vous préoccupez plus de votre gestion de la paie, nous la prenons en main.

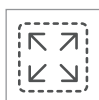
En tant qu'éditeur de logiciel depuis plus de 30 ans, la satisfaction de nos clients, le respect des délais et la qualité des services sont nos leitmotivs quotidiens. Externaliser votre paie avec EBP vous assure :



Service 100% français



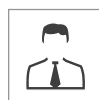
Bulletins et déclarations conformes



Personnalisation des prestations



Bulletins établis en 48 heures



Gestionnaires experts de la paie



Données stockées sur des serveurs sécurisés

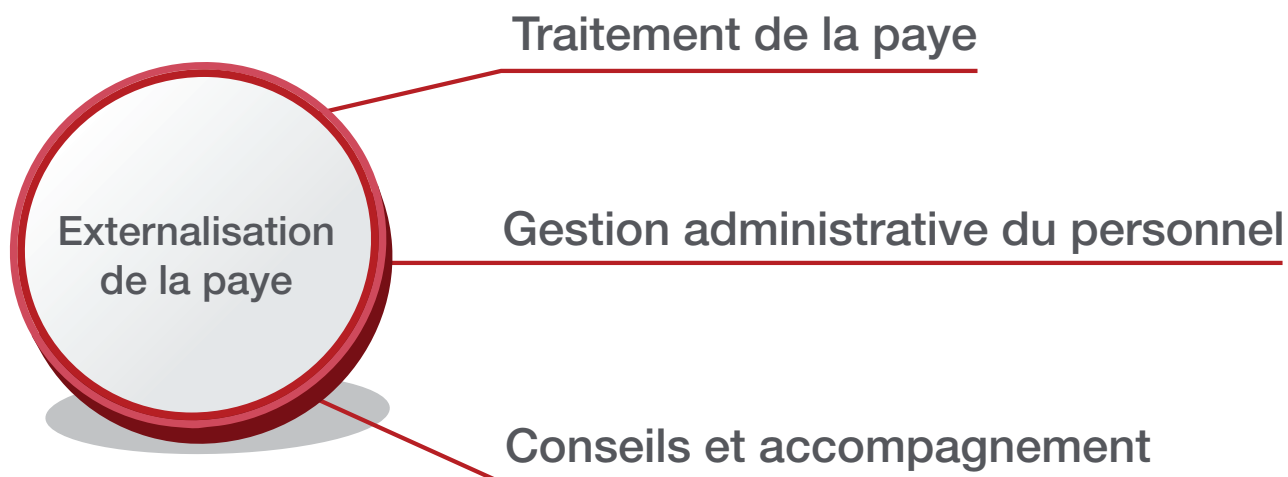


Tarifs clairs et transparents

AVEC EBP PRESTA PAYE, LIBÉREZ-VOUS DE LA COMPLEXITÉ DE LA PAYE !

■ CHOISISSEZ LA SOLUTION LA PLUS ADAPTÉE A VOS BESOINS

Les prestations assurées par EBP Presta Paye couvrent l'intégralité de la gestion de la paye et des salariés : production mensuelle des bulletins, gestion des déclarations périodiques ou ponctuelles, audit de conformité, veille légale et conventionnelle...



Traitement de la paye

- Bulletins de salaire
- Journaux de paye
- Etat des charges
- Liste des bas salaires
- Centralisation comptable
- Etats des paiements
- DADS-U (N4DS), DUCS, DSN
- Déclaration Retraite, Mutuelle
- Déclaration de taxe sur les salaires
- OD de Paye



Gestion administrative du personnel

- Création d'un salarié, DPAE
- Sortie d'un salarié, STC
- Certificats de travail, Attestations Pôle Emploi
- Arrêts maladie, IJSS, subrogation
- Simulations d'embauches

Conseils et accompagnement

- Mise en place du dossier : Analyse des règles de paye, vérification de la compréhension des payes antérieures
- Reprise des dossiers salariés, paramétrage, correctifs et rattrapages si nécessaire
- Audit de conformité de la paye
- Veille légale et conventionnelle
- Assistance contrôle URSSAF

■ ÉTABLISSEZ UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC VOTRE GESTIONNAIRE DE PAYE DÉDIÉ

Au démarrage du partenariat, nous affectons un seul et unique gestionnaire de paye, totalement dédié au suivi des dossiers de votre entreprise.

Il suivra et maîtrisera :

- Votre métier et votre convention collective,
- Le fonctionnement et la culture de votre entreprise,
- Votre calendrier social.

En maîtrisant parfaitement l'environnement de votre entreprise, il saura vous apporter des réponses précises, pertinentes et complètes dans des délais toujours plus optimisés. Facilement joignable par téléphone ou email, vous construisez avec lui une relation de confiance et de proximité.

■ OPTIMISEZ LES ÉCHANGES AVEC VOTRE GESTIONNAIRE

Accessible grâce à une simple connexion Internet, WebPaye est une interface intuitive et sécurisée, destinée à simplifier les échanges entre votre gestionnaire dédié et votre société.

Tous les mois, vous transmettez, via l'interface, les informations suivantes :

- Les variables de paye : heures supplémentaires, absences, acomptes, primes, tickets restaurant...
- Les entrées et sorties de salariés,
- Les dates des autres événements tels que les congés payés, avenants de contrat, arrêts maladie...

Votre gestionnaire récupère automatiquement les variables, vérifie les données et assure la production des bulletins et attestations sociales liées.

Tous les événements clés liés aux échanges d'informations sont mis en exergue dans le tableau de bord de l'interface : demandes en cours concernant les entrées, sorties, congés des salariés, saisies validées...

“ Notre société a décidé d'externaliser le social, car la gestion de la paye en France est complexe. En effet, elle demande une veille légale permanente car elle est soumise à de nombreuses évolutions. De ce fait, les formules de paye sont complexes. Grâce au service d'externalisation de la paye EBP, **nous ne nous préoccupons plus des contraintes de la paye.**

La mise en place du dossier a été rapide et professionnelle.[...] Enfin, **mon gestionnaire de paye est très réactif** ce qui est un énorme atout dans l'externalisation de la paye. ”

Mme DURAN-PRUD'HOMME - Société DEC – 10 salariés

■ CHOISISSEZ LA SOLUTION LA PLUS ADAPTÉE À VOS BESOINS

	Semi externalisation	Externalisation complète
	Petites entreprises : vous avez un service/gestionnaire de paye en interne	Votre structure a plus de 10 salariés et ne dispose pas de service/gestionnaire de paye
Mode d'utilisation	Logiciel en ligne (SaaS)	Service en ligne : portail internet
Audit au démarrage du dossier	–	EBP
Mise en place du dossier	Vous	EBP
Paramétrages du logiciel et gestion des taux	EBP (partie conventionnelle et réglementaire)	EBP
Mises à jour fonctionnelles et légales	EBP	EBP
Gestion des salariés	Vous	EBP (Vous informez EBP des entrées et sorties de salariés...)
Congés et absences des salariés	Vous	EBP (Vous informez EBP)
Établissement des bulletins de paye	Vous	EBP (Vous fournissez les variables exemple : primes...)
Déclarations sociales dont la DSN	Vous ⁽¹⁾	EBP

(1) La télétransmission directe de la DSN nécessite la souscription au service EBP Télédéclaration Sociale.